



Les différents contrats d'assurance vie

 31/07/2020

1 789 mds €

d'encours sur les contrats d'assurance
vie début 2020

Avec quasiment 1 800 mds € d'encours, l'assurance vie s'affirme toujours comme l'un des placements favoris des Français. Même si elle peut être utilisée pour tout autre projet, elle est plébiscitée par près de 31 % des personnes (interrogées par une étude Ipsos de février 2020 sur les « Français, l'épargne et la retraite ») en vue de préparer leur retraite. Elle arrive en tête devant le nouveau PER.

Mais comment investir dans un contrat d'assurance vie ? Quel support choisir ? Décryptage des différents types de supports disponibles sur les contrats d'assurance vie pour choisir ceux qui correspondent le mieux à votre profil d'épargnant et à vos objectifs.

La plupart des contrats d'assurance vie aujourd'hui commercialisés sont des contrats dits « multisupports ». Cela signifie qu'il est possible de choisir et de panacher ses investissements entre les différents supports disponibles sur le contrat.

3 grandes familles de supports peuvent être proposés au sein d'un contrat d'assurance vie : les supports en euros (appelés aussi fonds en euros), les unités de compte et les fonds eurocroissance. Tous ont des caractéristiques bien différentes qu'il est important de comprendre avant de réaliser son investissement.

Tous les contrats d'assurance vie ne proposent pas l'ensemble de ces 3 familles de support.

Assurance vie : les supports en euros

Le fonds en euros représente un placement sans risque. L'ensemble du capital investi (net de frais d'entrée) est garanti à l'instar d'un livret A par exemple. Vous n'avez donc aucun risque de perdre votre épargne. De plus, chaque année ce fonds génère des intérêts qui vous sont définitivement acquis et sont ajoutés à votre capital. C'est ce qu'on appelle « l'effet cliquet ».

Autre atout majeur : le fonds en euros étant garanti à chaque instant, vous ne prenez pas le risque de récupérer votre épargne à un moment défavorable pour vous.

La contrepartie de cette sécurité réside dans le rendement moindre de votre épargne par rapport à d'autres placements plus risqués. Dans une période de taux d'intérêts très bas sur les marchés, les perspectives de rendement des fonds euros ont tendance à s'éroder depuis quelques années. En moyenne, les rendements servis par les assureurs sont compris entre 1 et 3 % par an, en fonction des performances que l'assureur a réalisées sur les marchés.

Assurance vie : les supports en Unités de compte (ou UC)

Les supports en unités de compte vous permettent de diversifier votre épargne : vous accédez aux marchés financiers au sein de votre contrat d'assurance vie.

La plupart des supports financiers proposés au sein des contrats d'assurance vie sont des Organismes de placements collectifs (OPC). Ces OPC sont gérés par des professionnels (des sociétés de gestion agréées, pas par l'assureur) et investissent en général sur des marchés particuliers : les actions européennes, les obligations américaines.... Certains contrats peuvent proposer d'autres formes de supports comme des supports immobiliers par exemple (SCI, SCPI...). Vous choisissez donc la thématique sur laquelle vous souhaitez investir.

Le choix de ces supports doit être réalisé avec attention. En effet, contrairement à celle placée sur un fonds en euros, l'épargne que vous investissez en unités de compte n'est pas garantie. Elle va suivre l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers selon le support choisi.

Si le support connaît des performances financières très positives, vous gagnez beaucoup plus que votre capital d'origine. Si, en revanche, les performances ne sont pas au rendez-vous ou en cas de krach financier, vous pouvez perdre tout ou partie de votre capital investi. Vous récupérez alors moins que votre mise d'origine.

Votre épargne est donc moins sécurisée, mais elle offre en contrepartie des perspectives d'évolutions plus importantes que les fonds en euros, notamment avec un horizon de placement lointain.

Assurance vie : les fonds eurocroissance

Afin d'associer sécurité et performance, une 3^e formule a été créée : les fonds eurocroissance. Ce sont des fonds gérés par les assureurs (comme le fonds en euros).

Avec les fonds eurocroissance vous bénéficiez d'une garantie totale (ou partielle selon les contrats) de votre épargne. Cette sécurité n'est toutefois garantie qu'à une certaine échéance que vous définissez (et donc pas à tout moment). Elle est en général au bout de 8 ans au minimum.

Cette vision à moyen ou long terme permet à l'assureur de placer une partie de votre investissement sur des actifs plus risqués afin d'espérer obtenir un rendement meilleur.

Les fonds eurocroissance peuvent être une solution intermédiaire en offrant un équilibre entre performance et sécurité. Ces fonds sont plus particulièrement adaptés à un horizon de placement lointain comme l'est la retraite. Néanmoins, les taux de marché actuellement très bas rendent les perspectives de rendement moins favorables.

Les discussions en cours dans le cadre de la loi Pacte pourraient venir amender le fonctionnement des fonds eurocroissance, et apporter une plus grande souplesse dans leur gestion. Ces évolutions souhaitées par le gouvernement d'Emmanuel Macron pourraient être de nature à relancer l'intérêt de ces supports.

Se faire accompagner dans ses choix d'investissement

Plusieurs familles de support sont donc disponibles au sein des contrats d'assurance vie. Pour bien les choisir, il est nécessaire de se poser les questions à propos des points suivants :

- objectif de placement : est-ce pour ma retraite, pour financer les études de mes enfants ?
- horizon de placement : est-ce un investissement à court terme (1 à 3 ans), un investissement à moyen terme (3 à 5 ans), un investissement à plus long terme (plus de 8 ans) ?
- niveau de disponibilité : aurai-je besoin de piocher dans cette épargne avant l'horizon que j'ai défini ou ai-je d'autres disponibilités à côté en cas de coup dur ?
- profil de risque : suis-je prêt(e) à perdre une partie de mon épargne en contrepartie d'une perspective de gain plus importante ? Ou est-ce que je préfère une sécurité totale en contrepartie d'une performance plus faible ?

Se faire accompagner dans ses choix d'investissement est important. En effet, tous les supports financiers ne sont pas nécessairement adaptés à votre profil de risque notamment.

A noter que les professionnels (établissements financiers / assureurs, ...) qui proposent ces contrats sont tenus de réaliser avec vous un diagnostic sur vos objectifs et votre profil de risque avant tout investissement pour vous accompagner au mieux dans vos choix.

Incidence de la loi Pacte sur les contrats d'assurance vie

Si la loi Pacte n'a toujours pas permis le transfert d'un contrat vers un autre assureur, elle offre cependant la possibilité de le faire vers un autre produit du même assureur, sans perte de l'antériorité fiscale. Le transfert doit être effectué

partiellement ou totalement sur un support en UC ou dans un fonds eurocroissance. Cependant, là encore le principe est à nuancer puisque le choix du contrat dépendra de l'assureur... et si certains pourraient accepter le transfert, d'autres pourraient le conditionner voire même le refuser.

Une autre nouveauté réside dans la responsabilité des contrats d'assurance vie en unités de compte. Les assureurs auront l'obligation de proposer au moins une unité de compte solidaire ou détentrice du label ISR (Investissement socialement responsable) pour toute création de contrat depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les contrats de fonds en eurocroissance se voient également simplifiés dans leur fonctionnement grâce à la loi Pacte.